

PREMIERE PARTIE : PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES
--

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL D'UN MARCHÉ A COMMANDE N° DNCMP/127.F./2018 POUR LA FOURNITURE DES IMPRIMÉS POUR LA COMMUNICATION AUX CONTRIBUABLES.

Date de Publication : 28 / 3 / 2018

Date d'ouverture : 20 / 4 / 2018

L'Office Burundais des Recettes (OBR) lance un Avis d'Appel d'Offres Ouvert National d'un marché à Commande pour **la fourniture des Imprimés pour la communication aux contribuables** dont les quantités et les spécifications techniques détaillées se trouvent dans la deuxième partie du présent Dossier d'Appel d'Offres.

1. Objet

Le présent marché à commande consiste en la conception, impression, et livraison des imprimés pour la communication aux contribuables.

2. Financement

Le marché est financé à 100 % par le budget ordinaire de l'OBR, exercice 2018.

3. Spécification du marché

La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert National tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

Les imprimés prévus dans le cadre de ce marché sont constitués par deux lots :

Lot 1 : Imprimés sur support papier,

Lot 2 : Imprimés sur tissu.

Un soumissionnaire peut soumissionner et gagner sur un ou les deux lots.

Les imprimés à livrer devront être conformes aux spécifications techniques du Dossier d'Appel d'Offres. Ils seront livrés sur commande chaque fois que l'OBR en aura besoin pendant douze mois, comptés à partir de la notification définitive du marché, au prix de l'offre initiale du fournisseur. L'attributaire du marché s'engagera à maintenir les prix de son offre pendant les douze mois que durera le contrat. Au cas où le soumissionnaire gagnant se désisterait, l'Autorité Contractante se réserve le droit de contracter avec le soumissionnaire du 2nd ou du 3^{ème} rang, ou les autres soumissionnaires potentiels.

L'OBR va élaborer des messages et slogans, et apprêtera des photos à insérer dans les documents à fournir après l'attribution du marché. A cet effet, l'attributaire travaillera sur le design professionnel avant l'impression et après approbation du Bon à Tirer par la Direction de la Communication et des Services aux Contribuables.

Le délai d'impression et de livraison des imprimés est de 30 jours après la réception de chaque Bon-à-Tirer. Un soumissionnaire peut proposer un délai plus court.

4. Condition de participation

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires] et possédant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.

D

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du Code Révisé des Marchés publics.

5. Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté sur le site de l'OBR : www.obr.bi. Il peut aussi être consulté physiquement tous les jours ouvrables de 7h30' à 17h30', heure locale, au *Commissariat des Services Généraux de l'OBR, Immeuble VIRAGO, 3^{ème} étage, B.P. 3465 Bujumbura, Tél. 22282146/ 22282216.*

Il sera obtenu physiquement au Service des Approvisionnements de l'OBR, sise Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, B.P 3465 Bujumbura II, Tél :22 282457 sur présentation d'un bordereau de versement de cinquante mille francs burundais (50.000 FBU) non remboursables au compte N° 1101/001.04 ouvert à la BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit au Commissaire des Services Généraux de l'OBR et envoyée à l'adresse de l'Office Burundais des Recettes sise immeuble VIRAGO, 3^{ème} étage, B.P. 3465 Bujumbura, Tél. 22282146, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres.

L'Office Burundais des Recettes répondra par écrit à toute demande d'éclaircissements relatifs au Dossier d'Appel d'Offres, qu'il aura reçue au plus tard dans les dix (10) jours précédant la date limite de dépôt des offres. Une copie de la réponse de l'Office Burundais des Recettes indiquant la question posée, sera adressée à tous les soumissionnaires qui auront déjà reçu le Dossier d'Appel d'Offres.

6. Présentation de l'offre

Les offres sous enveloppes fermées devront parvenir au Commissariat des Services Généraux de l'OBR au plus tard le **20 / 4 / 2018 à 10h 00**. Elles porteront la mention suivante: «**Offre pour la fourniture des imprimés pour la communication aux contribuables, DAO N° DNCMP/..... /F/2018**», à n'ouvrir qu'en séance publique du **20 / 4 / 2018 à 10h 30'**.

L'ouverture des offres aura lieu le **20 / 4 / 2018 à 10h 30'** au 1^{er} étage de l'Immeuble VIRAGO COMPLEX, sise Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, B.P 3465 Bujumbura II, Tél : 22 282457. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Les offres doivent être paginées, paraphées et comprendre une table des matières.

7. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

8. Date limite de dépôt des offres

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le **20 / 4 / 2018 à 10h 00**. Toute offre reçue après la date et l'heure limite ne sera pas prise en considération.

9. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent assister à la séance d'ouverture ou de leurs représentants des Marchés Publics (DNCMP) , au 1^{er} étage de l'Immeuble VIRAGO COMPLEX, sise Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A le **20 / 4 / 2018 à 10h 30'**.

Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics, un cadre requis par l'Autorité Contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport sur le déroulement de la séance et donne une copie à l'Autorité Contractante.

Il ne s'agit pas de l'acte verbal d'ouverture des offres. Le procès verbal d'ouverture devra être contresigné par tous les soumissionnaires présents et une copie sera transmise à la DNCMP.

10. Délais d'engagement

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de cent-vingt (120) jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

10. Garantie bancaire de soumission

Une garantie bancaire de soumission exigée est de :

- cinq cent mille francs burundais (500.000 BIF) pour le lot 1,
- trois cent mille francs burundais (300.000 BIF) pour le lot 2.

12. Critères de qualification

Les offres techniquement conformes au Dossier d'Appel d'Offres et financièrement moins disantes seront retenues.

13. Adresse

L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est:

*Commissariat des Services Généraux de l'OBR
Immeuble VIRAGO, 3^{ème} étage
B.P. 3465 Bujumbura
Tél. 22282146/ 22282202.*

Fait à Bujumbura, le 26 /03/2018

**LE COMMISSAIRE DES SERVICES GENERAUX ET PERSONNE
RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS A L'OBR**

Frédéric MANIRAMBONA

